

COORDONNÉES des CROUS



CROUS D'AIX-MARSEILLE
Service culturel - C.U Les Gazelles
Avenue Jules Ferry
13621 Aix-en-Provence cedex 1
Tél. : 04 42 93 75 00
www.crous-aix-marseille.com.fr

CROUS D'AMIENS
Service Culturel et Communication
25 rue Saint Leu B.P. 541
80005 Amiens cedex 1
Tél. : 03 22 71 24 06
www.crous-amiens.fr

CROUS D'ANTILLES-GUYANE
Service Action Culturelle
Campus universitaire de Fouillole B.P. 444
97164 Pointe-à-Pitre
Tél. : 05.90 89 46 43
www.crous-antilles-guyane.crous.fr

CROUS DE GUYANE
Service Culturel - Résidence Universitaire
BP 522 - Chemin Source de Baduel
97332 Cayenne Cedex - Guyane française
Tél. : 05.94.37.85.00
www.crous-antilles-guyane.crous.fr/guyane/accueil2.htm

CROUS DE LA MARTINIQUE
Service Culturel
Campus de Schoelcher - B.P. 7208
97275 Schoelcher Cedex - La Martinique
Tél. : 05.96.61.36.73.
www.crous-antilles-guyane.crous.fr/martinique/accueil2.htm

CROUS DE BESANCON
Service Communication - Culture
38 avenue de l'Observatoire - B.P. 31021
25001 Besançon cedex 3
Tél. : 03 81 48 46 08
www.crous-besancon.fr

CROUS DE BORDEAUX
Service culturel - Maison d'activités culturelles
4 avenue d'Aquitaine - 33608 Pessac
Tél. : 05 56 80 78 28
www.crous-bordeaux.fr

CROUS DE CAEN
Maison de l'Étudiant
Avenue de Lausanne - B.P. 5153
14070 Caen cedex 7
Tél. : 02 31 56 60 93
www.unicaen.fr

CROUS DE CLERMONT-FERRAND
Service Culturel - 25 rue Etienne Dolet
63037 Clermont - Ferrand Cedex 1
Tél. : 04 73 34 44 16
www.crous-clermont.fr

CROUS DE CORTE
Service Culturel
7 avenue Jean Nicoli - BP 55
20250 Corte
Tél. : 04 95 45 30 08

CROUS DE CRETEIL
Service Culturel
70 avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil cedex
Tél. : 01 45 17 06 70
www.crous-creteil.fr

CROUS DE DIJON
Service Culturel
6 B rue Recteur Marcel Bouchard
21000 Dijon
Tél. : 03 80 39 69 29
www.crous-dijon.fr

CROUS DE GRENOBLE
Service Culturel
351 Allée Hector Berlioz
Domaine Universitaire - B.P. 84
38402 Saint Martin d'Hères cedex
Tél. : 04 76 57 44 91
www.crous-grenoble.fr

CROUS DE HAUTE-NORMANDIE
Service Communication Culture
3 rue d'Herbouville - 76042 Rouen cedex 1
Tél. : 02 32 08 50 07
www.crous-rouen.fr

CROUS DE LILLE
Service Culturel
74 rue de Cambrai
59043 Lille cedex
Tél. : 03 20 88 66 12
www.crous-lille.fr

CROUS DE LIMOGES
Service Communication Culture
39 G rue Camille Guérin
87036 Limoges
Tél. : 05 55 43 17 05
www.crous-limoges.fr

CROUS DE LYON SAINT-ETIENNE
Service Culturel
59 rue de la Madeleine
69365 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 80 85 63
www.crous-lyon.fr

CROUS DE MONTPELLIER
Service Culturel - 2 rue Monteil
34033 Montpellier Cedex 01
Tél. : 04 67 41 50 09
www.crous-montpellier.fr

CROUS DE NANCY-METZ
Service Action Culturelle
75 rue de Laxou
54042 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 91 88 21
www.crous-nancy-metz.fr

CROUS DE NANTES
Service Culturel
2 boulevard Guy Mollet - B.P. 52213
44322 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 40 37 13 28
www.crous-nantes.fr

CROUS DE NICE-TOULON
18 avenue des Fleurs
06050 Nice cedex 1
Tél. : 04 92 15 50 82
www.crous-nice.fr

CROUS D'ORLEANS-TOURS
Service Culturel - Maison de l'Étudiant
rue de Tours - 45072 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 41 72 48
www.crous-orleans-tours.fr

CROUS DE PARIS
Service des Affaires Culturelles
39 avenue Georges Bernanos
75231 Paris Cedex 5
Tél. : 01 40 51 37 03
www.crous-paris.fr

CROUS DE POITIERS
Service Culturel
15 rue Guillaume VII Le Troubadour
86022 Poitiers
Tél. : 05 49 45 47 51
www.crous-poitiers.fr

CROUS DE REIMS
Service Culturel
34 boulevard Henry Vasnier - B.P. 2751
51063 Reims cedex
Tél. : 03 26 04 15 50
www.crous-reims.fr

CROUS DE RENNES-BRETAGNE
Service Culturel - 7 place Hoche CS 26428
35064 Rennes cedex
Tél. : 02 99 84 31 63
www.crous-rennes.fr

CROUS DE LA RÉUNION
Service Culturel - 20 rue Hippolyte Foucque
97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 02 62 48 95 06
http://crous-reunion.crous.fr

CROUS DE STRASBOURG
Service Communication-Culture
1 quai du Maire Dietrich B.P. 50168
67004 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 21 28 40
http://crous-strasbourg.crous.fr/

CROUS DE TOULOUSE
Service Culturel - 58 rue du Taur
BP 7096 31070 Toulouse cedex
Tél. : 05 61 12 54 51
www.crous-toulouse.com

CROUS DE VERSAILLES
Service Communication Culture
145 bis boulevard de la Reine - B.P. 563
78005 Versailles Cedex
Tél. : 01 39 24 52 19
www.crous-versailles.fr

Concours universitaire de la Nouvelle organisé par

Culture ActionS CNOUS Paris / CROUS de Lille
Action Culture Université Charles de Gaulle-Lille III
Université de Sciences & Technologies-Lille I : USTL Culture
Université du Droit & de la Santé -Lille II
Université de Valenciennes & du Hainaut-Cambrésis
Université d'Artois : Service Vie Sociale & Culturelle
Université du Littoral Côte d'Opale
Fédération Universitaire & Polytechnique de Lille



Conception : l'Agence Sans Nom

LES CONCOURS ÉTUDIANTS



NOUVELLE
Le règlement

TOULOUSE-BOHUS

A l'initiative du CROUS de Lille



Règlement/NOUVELLE



Article 1

Sous l'égide du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires, le CROUS de Lille, Action-Culture-Université Charles de Gaulle-Lille III, l'Université des Sciences et Technologies-Lille I, l'Université du Droit et de la Santé-Lille II, l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, l'Université d'Artois, l'Université Littoral Côte d'Opale et la Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille organisent en 2007 la 19^e édition du concours de nouvelles sur le thème : **"Tohu-Bohu"**.

Un partenariat est institué avec les CROUS de : Aix-Marseille, Amiens-Picardie, Antilles-Guyane, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Créteil, Dijon, Grenoble, Haute-Normandie, Lille, Limoges, Lyon-Saint-Etienne, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice-Toulon, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes-Bretagne, La Réunion, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Ce concours est ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2006/2007 et sera clôturé le 15 mars 2007.

Il est expressément interdit aux personnes directement associées à l'organisation, à la conduite et aux commanditaires du concours, de même qu'aux membres du jury et de leur famille de participer au concours.

Article 2

La forme choisie pour le concours est celle de **la Nouvelle** à savoir : un récit bref de 2 500 mots maximum comportant peu de personnages et un temps fort autour duquel la trame narrative se construit.

Article 3

- Pour faciliter le travail du jury une présentation soignée et dactylographiée de la Nouvelle est demandée aux candidats.
 - Il doit s'agir d'une œuvre originale non publiée, individuelle, écrite en français et comportant un titre.
 - Elle sera adressée en 5 exemplaires anonymes, avec l'indication du nombre de mots, qui ne seront pas retournés à leur auteur.
 - Il n'est possible de concourir qu'avec un seul écrit et qu'auprès d'un seul CROUS.
- Pour préserver l'anonymat, aucune mention ne sera faite, en aucun endroit du texte, ni du nom de l'auteur, ni d'un

pseudonyme, ni d'une signature ou paraphe, ni de son adresse, ni dessin ou marque particulière (pliage, rainure...). Toute entorse à ces règles entraînerait l'élimination du candidat.

Article 4 : LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

La nouvelle accompagnée d'un dossier complet d'inscription devra être envoyée à l'adresse du CROUS partenaire choisi par le candidat au plus tard le **15 mars 2007** (cachet de la poste faisant foi), comprenant les documents suivants :

- le bulletin d'inscription, dûment complété et signé, **(téléchargeable sur les sites des CROUS partenaires et du CNOUS et/ou à disposition dans les services culturels des CROUS).**
- Une photocopie de la carte d'étudiant.
- La lettre d'autorisation de publication **(téléchargeable sur les sites des CROUS partenaires et du CNOUS).**

Tout participant s'engage à faire parvenir au CROUS une nouvelle :

- dont il est lui-même l'auteur,
- qui n'a pas été primée dans un autre concours,
- qui n'a pas fait l'objet de publication préalable, ni de contrat d'édition à venir.

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées. Les nouvelles adressées ne devront en aucun cas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu (format non-conforme, délai non respecté...)

Article 4 bis

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 5 : LA SÉLECTION

Dans chaque CROUS partenaire, un jury composé de professionnels du livre (libraire, bibliothécaire, éditeur, écrivain), d'enseignants et de lecteurs avertis, effectuera une sélection des nouvelles conduisant à décerner les prix régionaux.

Les deux meilleures Nouvelles de chaque CROUS seront ensuite adressées au CROUS de Lille qui organisera la pré-sélection nationale des Nouvelles.

Les Nouvelles ainsi sélectionnées (environ une vingtaine) seront ensuite présentées au jury national, en vue de l'attribution des prix nationaux.

Les membres du jury seront guidés dans leurs choix par un ensemble de critères communs : originalité de l'histoire, qualité du style, émotions dégagées par le texte et respect de l'orthographe et de la grammaire.

Article 6 : LES PRIX

Les prix nationaux sont :

Grand prix Universitaire de la Nouvelle : 1 600 €
Prix de la Nouvelle : 1 000 €
Prix du Jury : 600 €

Les organisateurs se réservent toute latitude :

- pour modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité
 - pour décerner des prix spéciaux afin de mettre en valeur une qualité particulière ou de ne décerner aucun prix s'il juge la valeur des textes proposés insuffisante.
- Les prix seront remis lors d'une cérémonie qui aura lieu courant décembre 2007. Les meilleures Nouvelles seront éditées et diffusées.

Les auteurs de Nouvelles sélectionnées seront personnellement informés à leur adresse personnelle et invités aux remises de prix. La présence des lauréats est fortement souhaitée.

Article 7 : AUTORISATIONS & RESPONSABILITÉS

Les concurrents autorisent le réseau des Œuvres Universitaires et Scolaires à **utiliser librement les nouvelles qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation** sur différentes formes de supports : écrit, électronique ou audiovisuel, à savoir :

- parution dans les publications des CROUS, la lettre mensuelle du CNOUS et des CROUS ou dans les supports de nos partenaires,
- service internet du CNOUS et des CROUS et intranet
- toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants,
- utilisation des nouvelles après le concours (informations liées au concours étudiant de la Nouvelle).

Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur.

Pour toute demande particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement, le réseau des Œuvres Universitaires et Scolaires s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser leurs textes qu'avec leur autorisation préalable.

Article 8

Le CNOUS et les CROUS ne sauront être rendus responsables des retards et des pertes d'envois du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait de tiers. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Article 9

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires.

Le non respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Envoyez vos nouvelles avant

le 15 mars 2007